

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 30 AVRIL 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Mme PELLET représentée par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme LEFÈBVRE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 00.

M. GONZALEZ, Conseiller Municipal, est désigné Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2009.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention relatif à la participation financière de la commune de Saint-Sulpice de Royan aux travaux d'aménagement de la rue des Chèvrefeuilles,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget de la ville.

- d'approuver la convention avec le Conseil Général de la Charente-Maritime pour la phase « Etudes » des travaux de construction d'un giratoire sur la RD 733 (avenue de Rochefort) à l'intersection avec l'avenue du Docteur Schweitzer, au droit de la clinique Pasteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à cette opération,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

- de jumeler la ville de ROYAN avec la Ville d'ANNAPOLIS ROYAL, Nouvelle Ecosse au Canada,
- d'approuver la charte d'amitié et de coopération entre ces deux communes,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite charte.

- de solliciter une subvention du Conseil Général de la Charente-Maritime, pour le soutien au programme des expositions et animations organisées au musée de Royan au cours de l'année 2009, ainsi qu'au titre du programme d'investissement 2009, pour l'acquisition de mobiliers des années 1950 et de matériels conservatoires.

- d'acquérir des défibrillateurs automatisés externes, destinés à l'Hôtel de ville, au gymnase Landry et stade d'Honneur, au stade Matet, au Palais des Congrès, à la salle de spectacle, à la Maison des Associations espace Pelletan et au Garden tennis, pour un coût global de 11 953,60 €HT,
- de solliciter du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention au taux le plus élevé possible pour l'acquisition de ces matériels.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche pendant la période estivale 2009 de l'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DOMAINE DE MONS, conformément à leur demande.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche de 14 h 00 à 18 h 30 de la CONSERVERIE LA BELLE ILOISE, conformément à sa demande.

- d'émettre un avis défavorable à l'ouverture le dimanche du magasin GEMO VETEMENTS.

- d'émettre un avis défavorable à l'ouverture le dimanche du magasin GEMO CHAUSSURES.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche pour les mois de juillet et août 2009 de 8 h 00 à 13 h 00 au magasin LIDL, conformément à sa demande.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche du 29 juin au 30 août 2009 de la Parfumerie DOUGLAS, conformément à sa demande.

- d'attribuer une subvention de 54.630 euros (cinquante quatre mille six cent trente euros) à l'association Royan Océan Club Golf.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Royan Océan Club Golf.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention de trente-quatre mille euros (34.000 euros) à l'association EQUILIBRE.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association EQUILIBRE.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention de 23 300 euros (vingt trois mille trois cent euros) à l'Association Echancrures
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Echancrures
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention de 1.140 euros (mille cent quarante euros) à l'Association Royan Saujon RUGBY
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Royan Saujon RUGBY.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'attribuer une subvention de 7.500 euros (sept mille cinq cent euros) à l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Royan Vaux Atlantique Football Club
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'attribuer une subvention de 22 200 euros (vingt-deux mille deux cent euros) au Centre d'Arts Plastiques de Royan
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Centre d'Arts Plastiques de Royan
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Office de Tourisme de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.
- de demander le classement de l'office de tourisme de Royan en catégorie trois étoiles

- d'attribuer une subvention de 39 500 euros (trente neuf mille cinq cent euros) à l'Association Divertimento
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Divertimento
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « Amicale du Personnel Communal »,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

DESIGNE

- après élection au scrutin secret, comme déléguée de la ville au sein du Syndicat Mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Etude des Langues (CAREL) :

Marie-Ève PELLET

suite à la décision de Monsieur CAU de ne plus siéger au sein du Comité Syndical du CAREL compte tenu de ses obligations professionnelles.

DECIDE

- d'aliéner au profit de la SCI LA GRANDE PIÈCE, représentée par Mesdames Marie-Claude AUPY et Martine DELOUVÉE et Monsieur Patrick CHABANNE, sise à Royan, 79 avenue de la Grande Conche, une partie de parcelle de terrain cadastrée section CI n° 806p ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SCI LA GRANDE PIÈCE, représentée par Mesdames Marie-Claude AUPY et Martine DELOUVÉE et Monsieur Patrick CHABANNE, du terrain cadastré section CI n° 806p, d'une superficie de 1 500 m² (*sous réserve de bornage*) moyennant le prix global hors taxes de 60 000 € (SOIXANTE MILLE EUROS HORS TAXES).
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître NAVET Philippe, Notaire de l'acquéreur, 1 boulevard de Cordouan, 17200 ROYAN,
- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte.

- de modifier les crédits de l'exercice 2009 comme suit :

Imputation/Libellé	Dépenses	Imputation/Libellé	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
022.01 - Dépenses imprévues	+ 3 460 €	7475.4210 - Subvention politique de la Ville – A.R.A.	+ 4 000 €
61522.40 - Réparation local Surf	+ 3 000 €	74127.01 - Dotation de péréquation	+ 32 406 €
61522.816 - Réparation toiture camping parachutistes – Aérodrome	+ 1 940 €	7788.816 - Remboursement assurance aérodrome	+ 1 940 €
6135.823 - Location matériel Affaire SOISSON	+ 2 360 €	7472.335 - Subvention Région lectures de ville	- 15 000 €
6574.5220 - Subvention Jeunesse Animation	+ 8 000 €	74718.334 - Subvention Etat Grandes Traversées	- 30 000 €
6232.4210 - Animation enfance	+ 10 000 €	7488.313 - Subvention aide à la diffusion Région	- 10 172 €
6574.90 - Subvention Brocante AIMCR+	+ 935 €	7062.313 - Billetterie Salle de Spectacles	- 15 910 €
6228.313 - Spectacles programme « BRAVO »	- 26 082 €	7062.335 - Billetterie visions d'architecture	- 3 600 €
61522.0209 - Réparation cale d'accès à la plage de Foncillon	+ 8 651 €	7488.336 - Mécénat Festival Arc Atlantique	- 10 000 €
62324.334 - Les Grandes Traversées	- 30 000 €	7062.336 - Billetterie Festival Arc Atlantique	- 10 000 €
62326 335 - Lectures de Ville	- 15 000 €	7018.336 - Bar, Restauration Festival Arc Atlantique	- 5 000 €
62327.335 - Visions d'architecture	- 3 600 €		
62325.336 - Festival de l'Arc Atlantique	- 25 000 €		
	- 61 336 €		- 61 336 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
2313.251 - Travaux cuisine centrale	+ 100 000 €	1321.324 - Subvention Etat pour étude Eglise Notre Dame	+ 35 291 €
2313.4143 (HT) - Réfection boxes Centre Equestre	+ 33 445 €	1641.01 - Emprunt Centre Equestre	+ 65 219 €
2188.4143 (HT) - Acquisition marcheur Centre Equestre	+ 16 723 €	10222.01 - Dotation FCTVA	+ 193 700 €
2188.4143 (HT) - Aspirateur remorque	+ 15 051 €		
020.01 - Dépenses imprévues	+ 128 991 €		
	+ 294 210 €		+ 294 210 €

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 90

- AIMCR + + 935,00 €
(Association Interprofessionnelle du
Marché Central de ROYAN +) Reversement
du produit de la brocante du 1^{er} Septembre 2008.

- d'attribuer les subventions sportives suivantes :

- DEFI DES PORTS DE PECHE **19 400,00 €**
19 400,00 €

ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC 10 953,00 €

OMNISPORTS

- AROC RIDERS 1 075,00 €
- ENTENTE ROYAN ST GEORGES 348,00 €
- ATHLETISME
- BALL TRAP ROYAN MARENNES OLERON 590,00 €
- ROC BASKET 1 150,00 €
- ROC BOXE 1 150,00 €
- ROC CYCLO 170,00 €
- ROC HALTEROPHILIE 500,00 €
- ROC NATATION 1 300,00 €
- ENTENTE ROYAN OCEAN ST Sulpice 411,00 €
- CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE
- LES ARCHERS DU ROC 1 800,00 €
- CLUB DE TIR « LES MOUETTES » 1 390,00 €

- LES MOUETTES DE ROYAN (GYM & TWIRLING) 300,00 €
- LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS 224,00 €
- WEST QUARTER HORSES ASSOCIATION 17 545,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES 2 200,00 €

- ROYAN ATLANTIQUE BEACH TENNIS 1 500,00 €
- AMICALE DES CHERCHEURS D'AIR 200,00 €
- SPIDE 500,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- de verser la somme de cinq cents Euros à l'Académie de Saintonge afin qu'un prix de la ville de Royan soit décerné, par cette Académie, en 2009.

- d'attribuer les subventions culturelles suivantes :

○ UNIVERSITE INTER AGES DE ROYAN	13 600,00
○ ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 900,00
○ LES BALADINS DU ROI-YAN	400,00
○ PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME DE ROYAN	1 000,00
○ CLUB PHILATELIQUE DE LA COTE DE BEAUTE DE ROYAN	1 000,00
○ ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	3 900,00
○ CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 850,00
○ GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 450,00
○ ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	2 400,00
○ GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	200,00
○ CHORALE CHANT'AMI	250,00
○ LE CHŒUR DU VIOLON	300,00
○ CANT'OCEA	700,00
○ LA COMPAGNIE DE L'ARENE (ENSEMBLE MILLE ETRE)	800,00
○ GROUPE THEATRE ROYAN	100,00
○ LES COMEDIENS DE L'ESTUAIRE	100,00
○ SUPERCAGUILLE	1 500,00
○ BUNDLE PRODUCTIONS	1 000,00
○ COMITE DE JUMELAGE DE ROYAN	800,00
TOTAL	37 250,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

- d'attribuer les subventions « scolaire et formation » suivantes :

○ ECOLE PRIMAIRE JEAN PAPEAU	139,60 €
○ ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY	139,60 €
○ ECOLE PRIMAIRE LA CLAIRIERE	139,60 €
○ ECOLE PRIMAIRE LOUIS BOUCHET	139,60 €
○ ECOLE PRIMAIRE DE L'YEUSE	139,60 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

- d'attribuer les subventions « jeunesse – animation » suivantes :

○ ASSOCIATION GENERALE DE PONTAILLAC	6 740,00 €
○ ROYAN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	500,00 €
○ ROYAN LA BELLE EPOQUE	5 240,00 €
○ RICOCHET	9 700,00 €
○ ROYAN HIP HOP	15 000,00 €
○ SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 000,00 €
○ NINE LIVES ASSO	600,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 5220.

- d'arrêter la liste des services pour lesquels il convient d'autoriser une dérogation permanente au contingent maximum de vingt-cinq heures supplémentaires, comme suit :

- Police municipale
- Centre technique municipal
- Service nettoyage
- Service éclairage public
- Service voirie
- Service espaces verts
- Service culturel
- Service hygiène plages marchés écoles
- Services administratifs
- Service enfance-jeunesse

- qu'en application du décret du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel pourra être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique paritaire.

PRECISE

- que les types d'événements pouvant conduire à ce dépassement horaire sont les suivants :
 - des manifestations festives, sportives, culturelles, institutionnelles ou des événements exceptionnels,
 - des conditions climatiques imprévues et/ou particulières,
 - des alertes dans le domaine de plan d'urgence,
 - ainsi que l'exercice de fonctions de déblaiement, nettoyage, sécurisation, salubrité et hygiène publique sur le territoire communal.

DECIDE

- d'acquérir auprès de Monsieur Michel VIGÉ, demeurant 14 rue des Pivoines, la parcelle cadastrée BE 547 de 115 m² sise 13 allée des Thuyas pour la somme de 4.600 €TTC.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la transaction.
- de désigner Maître RAGEY, Notaire, 4 avenue de Pontailac 17200 ROYAN, pour réaliser l'acte de vente.
- d'imputer la dépense au budget en cours à la date de signature de l'acte authentique.
- de transférer cette espace cadastré BE 547 dans le domaine public communal.

DECIDE

- après vote à bulletin secret :
 - Pour : 11
 - Contre : 8
 - Abstention : 12
 - Bulletin blanc : 1

- de proposer que soit mis un terme aux fonctions de Directeur des régies à personnalité morale et à autonomie financière du Port, du Golf, du Centre Equestre et des Jardins du Monde exercées par Monsieur Alain LARRAIN,

- d'approuver les modalités prévisionnelles d'exploitation des plages,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à engager toutes les discussions et procédures nécessaires à la mise en place de la concession d'exploitation des plages.

- de modifier, suite à la baisse du taux du Livret A, la délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2009 garantissant le remboursement de deux emprunts d'un montant de 800 000 €(huit cent mille euros) au taux de 3,10 % et 485 000 €(quatre cent quatre vingt cinq mille euros) au taux de 2,30 %, que la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la 1^{ère} tranche de 30 logements locatifs sociaux du programme « Cité Blanche » à ROYAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 22 h 45
